But 3: Promouvoir la sécurité internationale et le respect de l'oi comme conditions préalables du développement durabl

OBJECTIES CIBLES/ACTIONS



Suite

- (v) Engager la participation de partenaires, de directions générales géographiques et de missions (y compris par des visites des missions) à la planification, à la programmation et au suivi en matière de sécurité humaine (mars 2005).
- Coordination internationale et leadership au niveau des politiques axés sur l'universalisation, l'application et la durabilité de la Convention d'Ottawa, le cadre international visant à apporter une solution permanente à la tragédie humaine causée par les mines antipersonnel.
- À titre de président du Groupe de contact sur l'universalisa-(i) tion et important fournisseur de ressources, maintenir un rôle de leadership au plan mondial afin de consolider l'action antimines durant la période qui mène à la Conférence d'examen à la fin de 2004, y compris l'élaboration de documents et d'initiatives critiques (par ex. un plan pour influer sur la direction de l'action antimines après 2004).
- (ii) Aider les États parties, techniquement et financièrement, à honorer leurs obligations et à respecter les délais aux termes de la Convention, surtout les pays qui sont touchés par les mines et qui n'ont pas à eux seuls la capacité de relever les défis (2004-2006).
- (iii) Maintenir le leadership international canadien en matière de destruction des stocks de mines en agissant comme co-rapporteur du Groupe permanent d'experts en destruction des stocks de mines et en fournissant de l'aide technique, matérielle et financière à des États parties qui ont signalé avoir besoin d'aide pour respecter les échéances imminentes de quatre ans.
- (iv) Intégrer graduellement l'action antimines du MAECI dans l'ensemble de ses activités et de celle des autres ministères (par ex. l'ACDI).